



Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône-Alpes

Siège social : 10 rue Paul Montrochet
69002 LYON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2021



RSM Rhône-Alpes

2 bis, rue Tête d'Or

69006 LYON

T : +33 (0) 4 72 69 19 19

www.rsmfrance.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône-Alpes

Siège social : 10 rue Paul Montrochet

69002 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée des élus de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône-Alpes,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône-Alpes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône-Alpes à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note « faits significatifs » de l'annexe des comptes annuels concernant la création de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Auvergne Rhône Alpes, la réorganisation qui s'en est suivie ainsi que la mise en production du nouvel outil informatique.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône Alpes à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône Alpes ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau et examinés par la Commission des Finances de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône-Alpes.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Chambre de Métiers.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône Alpes à poursuivre son exploitation. Cette

appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

– il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 28 juin 2022

Le commissaire aux comptes

RSM Rhône-Alpes

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de
Lyon-Riom

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Vuillat', with a large loop at the end.

Pascal VUAILLAT

Associé

CMAR Auvergne-Rhône-Alpes		Comptes annuels 2021		
BILAN (EUROS)				
EXERCICE : 2021				
ACTIF	Exercice 2021			N-1
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Frais de recherche et développement	30 210,00 €	7 888,17 €	22 321,83 €	
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 564 006,27 €	1 435 474,24 €	128 532,03 €	
	6 465,32 €	0,00 €	6 465,32 €	
Droit au bail	219 245,83 €	147 694,13 €	71 551,70 €	
Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Avances et acomptes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Sous-total	1 819 927,42 €	1 591 056,54 €	228 870,88 €	0,00 €
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 660 528,35 €	162 877,84 €	2 497 650,51 €	
Agencements et aménagements de terrains	441 072,55 €	119 433,28 €	321 639,27 €	
Constructions	78 240 412,83 €	32 457 998,34 €	45 782 414,49 €	
Constructions sur sol d'autrui	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Installations techniques, matériel et outillage	3 080 926,05 €	2 557 299,25 €	523 626,80 €	
Autres	16 886 479,79 €	13 093 526,14 €	3 792 953,65 €	
Immobilisations corporelles en cours	2 595 469,52 €	0,00 €	2 595 469,52 €	
Avances et acomptes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Dépréciation des immobilisations	0,00 €	19 000,00 €	-19 000,00 €	
Sous-total	103 904 889,09 €	48 410 134,85 €	55 494 754,24 €	0,00 €
Immobilisations financières				
Participations et autres formes de participation	2 277 820,61 €	60 244,90 €	2 217 575,71 €	
Prêts	205 727,18 €	0,00 €	205 727,18 €	
Compte de liaison OG	871 595,90 €	0,00 €	871 595,90 €	
Autres	17 190,54 €	0,00 €	17 190,54 €	
Sous-total	3 372 334,23 €	60 244,90 €	3 312 089,33 €	0,00 €
TOTAL I	109 097 150,74 €	50 061 436,29 €	59 035 714,45 €	0,00 €
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	70 373,07 €	0,00 €	70 373,07 €	
Créances				
Clients et comptes rattachés	8 697 636,62 €	440 966,95 €	8 256 669,67 €	
Fournisseurs débiteurs	529 726,51 €	0,00 €	529 726,51 €	
Personnels et comptes rattachés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	43 224,84 €	0,00 €	43 224,84 €	
État et autres collectivité publiques	2 983 118,13 €	61 770,27 €	2 921 347,86 €	
Autres créances	3 672 702,83 €	0,00 €	3 672 702,83 €	
Charges constatées d'avance	647 044,58 €	0,00 €	647 044,58 €	
TOTAL II	16 643 826,58 €	502 737,22 €	16 141 089,36 €	0,00 €
Valeurs mobilières de placement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Disponibilités				
Caisse	25 493,16 €	0,00 €	25 493,16 €	
Comptes courants	22 461 205,04 €	0,00 €	22 461 205,04 €	
TOTAL III	22 486 698,20 €	0,00 €	22 486 698,20 €	0,00 €
Régies d'avances et accreditifs				
TOTAL IV	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	148 227 675,52 €	50 564 173,51 €	97 663 502,01 €	0,00 €

CMAR Auvergne-Rhône-Alpes		Comptes annuels 2021	
BILAN (EUROS)			
EXERCICE : 2021			
PASSIF	Exercice 2021	N-1	
CAPITAUX PROPRES			
Apports			
Dotation	10 023 541,12 €		
Dons et legs	0,00 €		
Affectation	0,00 €		
Financements de l'Etat rattachés à des actifs déterminés (subventions d'investissement)	2 113 073,37 €		
Ecart de réévaluation	0,00 €		
Réserves	32 002 058,97 €		
Dont : Part de droit additionnel affectée à un investissement à réaliser	0,00 €		
Autres réserves (réserves facultatives)	0,00 €		
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)	12 124 290,82 €		
Résultat net de l'exercice (bénéfice ou perte)	3 543 761,25 €		
Financements des tiers autres que l'Etat rattachés à des actifs déterminés (subventions d'investissement)	10 338 293,26 €		
TOTAL I	70 145 018,79 €	0,00 €	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	1 900 743,13 €		
Provisions pour charges	1 145 880,57 €		
TOTAL II	3 046 623,70 €	0,00 €	
DETTES			
Dettes financières			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 249 315,03 €		
Emprunts et dettes financières divers	10 134,13 €		
Comptes de liaison OG	1 250 404,63 €		
Avances de l'État et autres collectivités publiques	0,00 €		
Dettes d'exploitation			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 786 350,84 €		
Dettes fiscales et sociales	2 062 299,34 €		
Dont : Personnels et comptes rattachés	0,00 €		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 241 228,82 €		
État et autres collectivités publiques	1 873 236,54 €		
Dettes diverses			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,00 €		
Clients et comptes rattachés	19 608,04 €		
Autres dettes (y.c. 47)	1 978 938,89 €		
Produits constatés d'avance	1 000 343,26 €		
TOTAL III	24 471 859,52 €	0,00 €	
TOTAL GENERAL (I+II+III)	97 663 502,01 €	0,00 €	

CMAR Auvergne-Rhône-Alpes		Comptes annuels 2021	
COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE (EUROS)			
EXERCICE : 2021			
	2021	N-1	
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Subvention d'exploitation (74)	6 396 077,34 €		
dont ministère chargé de l'artisanat	21 159,06 €		
dont Région	1 644 689,78 €		
dont taxe d'apprentissage	178 361,94 €		
Production stockée (71)			
Produits spécifiques (757)	28 500 778,45 €		
dont dotation de fonctionnement	27 111 144,00 €		
Produits de gestion (70, 72, 75 sauf 757)	17 354 864,48 €		
Reprises sur amortissement, dépréciations et provision d'exploitation (781)	626 068,15 €		
Transferts de charges d'exploitation (791)	205 743,20 €		
Total produits d'exploitation	53 083 531,62 €	0,00 €	
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel (64)	33 191 461,91 €		
Personnel extérieur à l'établissement (621)	7 960,16 €		
Impôts, taxes / rémunérations (admin. impôts) (631)	2 018 497,13 €		
Impôts, taxes / rémunérations (autres organismes) (633)	401 153,53 €		
Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes) (6371)	76 050,00 €		
Achats (60 sauf 603)	2 763 837,90 €		
Variation de stocks (603)	11 586,76 €		
Charges spécifiques (657 et 658)	888 437,16 €		
Autres charges de gestion (61, 62 sauf 621, 63 sauf 631 633 6371, 65 sauf 657 et 658)	7 889 519,42 €		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation (681)	4 608 074,39 €		
Total charges d'exploitation	51 856 578,36 €	0,00 €	
Résultat d'exploitation (+ ou -)	1 226 953,26 €	0,00 €	
PRODUITS FINANCIERS			
Intérêts et produits assimilés (76)	39 525,64 €		
Reprise sur dépréciations et provisions financières (786)	0,00 €		
Transfert de charges financières (796)			
Total produits financiers	39 525,64 €	0,00 €	
CHARGES FINANCIERES			
Intérêts et charges assimilées (66)	174 598,48 €		
dont intérêts des emprunts et dettes	174 598,48 €		
Dotation aux amortissements, dépréciations et provision financières (686)	0,00 €		
Total charges financières	174 598,48 €	0,00 €	
Résultat financiers (+ ou -)	-135 072,84 €	0,00 €	

CMAR Auvergne-Rhône-Alpes		Comptes annuels 2021	
COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE (EUROS)			
EXERCICE : 2021			
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	49 009,66 €		
Sur opérations en capital	3 450 021,53 €		
dont produits des cessions d'actif (775)	1 900 002,00 €		
dont quote-part subvention d'investissement virée au compte de résultat (777)	1 550 019,53 €		
Reprise sur dépréciations et provisions exceptionnelles (787)	0,00 €		
Transferts de charges exceptionnelles (797)	0,00 €		
Total produits exceptionnels	3 499 031,19 €		0,00 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	147 347,61 €		
Sur opérations en capital	899 802,75 €		
dont V.N.C des éléments d'actif cédés (675)	899 802,75 €		
Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions exceptionnelles (687)	0,00 €		
Total charges exceptionnelles	1 047 150,36 €		0,00 €
Résultat exceptionnel (+ ou -)	2 451 880,83 €		0,00 €
Impôts sur bénéfices	0,00 €		
Total impôts sur les bénéfices	0,00 €		0,00 €
Total Charges	53 078 327,20 €		0,00 €
Total Produits	56 622 088,45 €		0,00 €
Résultat net (+ ou -)	3 543 761,25 €		0,00 €

PRÉAMBULE

Total du Bilan :	97 663 502,01 €
Total des produits :	56 622 088,45 €
Total des charges :	53 078 327,20 €
Résultat de l'exercice :	3 543 761,25 €

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES**1.1 - Principes et conventions générales**

Les comptes de la période ont été élaborés conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels résultant de la réglementation en vigueur, et en particulier l'arrêté du 20 décembre 2012 relatif au référentiel comptable applicable aux établissements du réseau des Chambres de Métiers et e l'Artisanat, et de sa mise à jour en octobre 2013, et ce, dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices, et en présumant la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.2 - Permanence des méthodes

Les comptes de l'exercice ont été élaborés dans le respect du principe de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

1.3 - Méthodes d'évaluation**1.3.1. Immobilisations incorporelles**

Les logiciels standards acquis sont amortis sur une durée de 1 an à 4 ans en linéaire, selon une durée prévisionnelle d'utilisation.

1.3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition, abstraction faite de toute charge financière.

Les immobilisations corporelles sont amorties en linéaire.

Durée d'amortissement des immobilisations corporelles :

- Locaux bâtiment CRMA :	50 ans
- Installations générales :	10 à 20 ans
- Matériel de transport :	
- Matériel de bureau et Informatique:	3 à 10 ans
- Mobilier :	5 ans à 10 ans

1.3.3. Autres immobilisations

Néant

1.3.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction du risque de non recouvrement.

1.3.5. Provision pour engagements sociaux au titre des droits à la retraite

Les engagements sociaux au titre des droits à la retraite ont été provisionnés à la clôture. Leurs évaluations est conforme à la norme IAS 19 et à la recommandation du CNC du 1er avril 2003. Les engagements ont été calculés sur la base des droits potentiels acquis par les salariés conformément au statut du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat (article 37-II), et selon un taux annuel d'actualisation de 0,98%.

CMAR Auvergne-Rhône-Alpes	Annexes aux comptes annuels Annexes aux comptes de gestion (En application du Référentiel comptable)	Annexe 8
1.4 - Faits significatifs de l'exercice 1.4.1. Caractéristiques de l'exercice Le décret 2020-1416 du 18 novembre 2020 portant création des Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Région a instauré, les dispositions suivantes qui ont été applicables à compter du 1er janvier 2021 : - La création de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Auvergne-Rhône-Alpes, - L'abrogation des décrets portant création des Chambres de Métiers et de l'Artisanat départementales de la région Auvergne-Rhône-Alpes, et de la Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes. Les biens immobiliers et mobiliers, ainsi que les créances, les droits et obligations de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, y compris les droits et obligations du conseil de la formation institué en application de l'article R. 6331-63-1 du code du travail, ainsi que les biens immobiliers et mobiliers, les créances, les droits et obligations des Chambres de Métiers et de l'Artisanat Départementales de la région, ont été transférés à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région. Les Comptes arrêtés au 31 décembre 2020 des 13 Chambres de Métiers de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont été validés par la préfecture de région. Ces comptes ont été fusionnés pour établir la balance d'ouverture au 1er janvier 2021. Cependant, l'arrêté préfectoral consécutif au décret ci-dessus, et fixant les modalités de transfert des biens, créances, droits et obligations à la nouvelle chambre régionale, n'est pas encore publié. La création de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Auvergne-Rhône-Alpes a également eu pour effet la mise en production d'un nouvel outil de gestion financière, géré par le niveau national des Chambres de Métiers et de l'Artisanat. La livraison de cet outil a eu lieu en milieu d'année 2021 et non dès le début de l'exercice comptable, ce qui a engendré des difficultés (notamment, double saisie sur 2 environnements comptables une partie de l'exercice, prise en main du nouvel outil, formations, harmonisation nécessaire de certaines imputations comptables). Il subsiste à ce jour encore quelques imperfections qui auront possiblement un impact sur le résultat 2022, mais qui ne sera pas significatif. Conséquences de l'événement Covid-19 L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales de l'environnement économique mondial. Les mesures prises en réaction à cette situation ont perturbé l'activité de la Chambre de Métiers sans toutefois remettre en cause le principe de continuité d'exploitation. 1.4.2. Evènements marquants La création de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Auvergne-Rhône-Alpes s'est accompagnée d'une réorganisation régionale, impliquant notamment la suppression de certains postes : l'impact financier de cette réorganisation sur le résultat 2021 est de 2 034 K€. Deux biens immobiliers ont été cédés au cours de l'exercice 2021, l'ancien siège social de la CMA de la Drôme - Montélimar, et l'ancien siège social de la CMA du Cantal, générant une plus-value exceptionnelle de 1 082 K€. Depuis le 1er janvier 2021, la Taxe pour Frais de Chambre de Métiers et de l'Artisanat (TFCMA), est perçue par le niveau national, CMA France, et reversée mensuellement aux CMA de région. La répartition 2021 a été votée à l'AG CMA France du 29 septembre 2020.		

CMAR Auvergne-Rhône-Alpes	Annexes aux comptes annuels Annexes aux comptes de gestion (En application du Référentiel comptable)			Annexe 8
2 - NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DE BILAN				
2.1 – Immobilisations brutes et amortissements				
Immobilisations	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice € (1)	Augmentations € (2)	Diminutions € (3)	Valeur brute à la clôture de l'exercice € (1) + (2) - (3)
Immobilisations incorporelles	1 780 312,40 €	39 615,02 €		1 819 927,42 €
Immobilisations corporelles	104 201 229,70 €	3 126 120,12 €	3 422 460,73 €	103 904 889,09 €
Immobilisations financières	2 582 659,64 €	876 598,90 €	86 924,31 €	3 372 334,23 €
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	108 564 201,74 €	4 042 334,04 €	3 509 385,04 €	109 097 150,74 €
Amortissements	Montant des amortissements cumulés au début de l'exercice (Compte 28) € (1)	Dotations de l'exercice (Compte 68) € (2)	Diminution d'amortissements de l'exercice € (3)	Montant des amortissements cumulés à la clôture de l'exercice € (1) + (2) - (3)
Immobilisations incorporelles	1 367 572,89 €	223 483,55 €		1 591 056,44 €
Immobilisations corporelles	47 150 466,12 €	3 447 275,96 €	2 206 607,23 €	48 391 134,85 €
Immobilisations financières				- €
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	48 518 039,01 €	3 670 759,51 €	2 206 607,23 €	49 982 191,29 €
2.2 – État des créances				
	Montant brut au bilan €	Degré de liquidité de l'actif		
		Échéances à moins d'un an €	Échéances à plus d'un an €	
Créances de l'actif immobilisé :				
Créances rattachées à des participations				
Autres créances immobilisées				
Créances de l'actif circulant :				
Créances résultant de ventes ou de prestations de services et comptes rattachés	8 786 396,18 €	8 786 396,18 €		
Créances diverses	6 637 275,53 €	6 637 275,53 €		
Charges constatées d'avance	647 044,58 €	647 044,58 €		
TOTAL DES CREANCES	16 070 716,29 €	16 070 716,29 €	- €	
2.3 – Variation des capitaux propres				
Capitaux propres au 01/01/2021	67 684 694,83 €			
Résultat exercice (+) (-)	3 543 761,25 €			
Variation report à nouveau (+) (-)				
Variation des subventions d'investissement (-)	- 949 864,60 €			
Autres variations (+) (-)	- 133 572,69 €			
= Capitaux propres au 31 déc. 2021	70 145 018,79 €			

CMAR Auvergne-Rhône-Alpes	Annexes aux comptes annuels Annexes aux comptes de gestion (En application du Référentiel comptable)			Annexe 8
2.4 – Provisions pour risques et charges				
Provisions	Montant des provisions comptabilisées au début de l'exercice € (1)	Dotations de l'exercice € (2)	Reprises de l'exercice € (3)	Montant des provisions comptabilisées à la clôture de l'exercice € (1) + (2) - (3)
Provisions pour risques	1 462 290,31	1 515 998,72	1 077 545,90	1 900 743,13
Provisions pour charges	1 458 286,76	1 232 957,52	1 545 363,71	1 145 880,57
	2 920 577,07	2 748 956,24	2 622 909,61	3 046 623,70
2.5 – Emprunts et dettes				
	Montant net au bilan €	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'un an €	Échéances à plus d'un an €	Échéances à plus de 5 ans €
Emprunts et dettes financières diverses	10 509 853,79 €	1 929 792,17 €	3 368 787,46 €	5 211 274,16 €
Dettes sur achats et prestations de services et comptes rattachés	3 786 350,84 €	3 786 350,84 €		
Dettes fiscales et sociales	5 303 528,16 €	5 303 528,16 €		
Dettes sur valeurs immobilisées et comptes rattachés		- €		
Dettes diverses	3 871 783,47 €	3 871 783,47 €		
Produits constatés d'avance	1 000 343,26 €	1 000 343,26 €		
TOTAL DES DETTES	24 471 859,52 €	15 891 797,90 €	3 368 787,46 €	5 211 274,16 €
3 - NOTES SUR LES EFFECTIFS ET LE RESULTAT EXCEPTIONNEL				
3.1 - Répartition de l'effectif				
	2021	2020		
Titulaires et stagiaires (ETP)	421,81			
Contractuels (ETP)	196,60			
Nombre ETP	618,41	0,00		
3.2 - Analyse du résultat exceptionnel				
Dotations aux prov. pour risques et charges (-)	0,00 €			
VNC des actifs cédés (-)	-899 802,75 €			
Autres charges exceptionnelles (-)	-147 347,61 €			
Reprises sur prov. pour risques et charges (+)	0,00 €			
Quote-part de subv. inscrites au résultat (+)	1 550 019,53 €			
Produits de cession des actifs immobilisés (+)	1 900 002,00 €			
Autres produits exceptionnels (+)	49 009,66 €			
= Résultat exceptionnel	2 451 880,83 €			

CMAR Auvergne-Rhône-Alpes		Annexes aux comptes annuels Annexes aux comptes de gestion (En application du Référentiel comptable)		Annexe 8	
4 - ENGAGEMENTS HORS BILAN					
Engagements reçus : Néant					
Engagements donnés : Néant					
5 - INDEMNITES RELATIVES A CERTAINES INDEMNITES ET FRAIS					
Indemnités des personnels - Type d'indemnités		Montant en €			
Indemnités fondées sur l'Art. 24 du Statut du personnel (13ème mois)		1 638 123,54 €			
Indemnités fondées sur l'Art. 25-1 du Statut du personnel (Primes de sujétion)		3 276,76 €			
Indemnités fondées sur l'Art. 25-2 du Statut du personnel (Primes d'objectif ou de résultat)					
Avantages locaux fondés sur l'Art. 77 du Statut du personnel (Comité œuvres sociales)					
Divers (y compris le supplément familial des personnels détachés de la fonction publique)					
TOTAL		1 641 400,30 €			
Frais de déplacements, de mission et réceptions et de représentation		Déplacements	(Repas + hébergement)	Compte 6257 : Réception	représentation
Président		17 628,83 €			
Bureau hors Président		74 875,63 €	1 995,50 €		
Membres élus hors Bureau		42 582,56 €	3 537,20 €		
TOTAL		135 087,02 €	5 532,70 €	0,00 €	0,00 €
Indemnités de fonctions et vacations (Compte 653)		Indemnités de fonctions	Vacations		
Président		62 431,48 €			
Trésorier		25 008,00 €			
Bureau hors Président et hors Trésorier		244 273,35 €	20 978,62 €		
Membres élus hors Bureau			88 279,53 €		
TOTAL		331 712,83 €	109 258,15 €		